

COMMISSION CENTRALE MEDICALE

PROCES-VERBAL N°1 DU 08 OCTOBRE 2016 - PARIS

SAISON 2016/2017

Présents :

Richard GOUX, Président de la CCM

Maryse DUPRE, Francis GENSON, Marc GIAOUI, Annie PEYTAVIN, Eric VERDONCK

Excusé :

Véronique LAMBERTZ

Début de séance à 11h00 – Fin de séance 16h00.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission et remercie le Dr Marc GIAOUI pour son organisation et de nous accueillir chez lui.

1. BILAN (SPORTIF ET ADMINISTRATIF) DE LA SAISON INTERNATIONALE 2016 ET PREPARATION DE LA SAISON 2017 PAR LES MEDECINS ET KINES DES EQUIPES NATIONALES

La coordination assurée par les Docteurs GENSON (secteur féminin) et VERDONCK (secteur masculin) s'est très bien déroulée.

La principale difficulté vient de la communication tardive de certains programmes qui met en difficulté les acteurs concernés car ils doivent trouver des remplaçants pour pallier leur absence dans leur cabinet.

Le tableau de suivi administratif et budgétaire fourni par la DTN a été utilisé. Les difficultés viennent du fait que celui-ci est bloqué pour le secteur féminin et oblige à utiliser l'ancien outil mis au point par le Dr GENSON (il n'a pas encore réussi à joindre M. DUMOULIN pour tenter de trouver une solution). Pour le secteur masculin, le tableau fonctionne mais le total consommé est faux et impose de rechercher les sommes dépensées pour savoir où en est le budget.

Pour les commandes de matériel consommable, il semble exister une disparité entre le secteur masculin qui récupère des produits stockés à la Fédération et le secteur féminin qui les commande en direct chez les fournisseurs. Une harmonisation sera nécessaire pour la prochaine saison.

Pour le SMR des joueurs et joueuses des équipes nationales, il a été fait avec difficulté compte tenu des changements de programme de dernière minute. La saisie dans le logiciel utilisé est difficile car la carte de connexion fournie ne fonctionne pas et il faut donc passer par la demande d'un mot de passe qui ne fonctionne pas toujours correctement. Il faut donc beaucoup de patience et d'énergie aux 2 médecins coordinateurs pour rentrer les données ...

Nous renouvelons notre souhait d'avoir un encadrement médical le plus complet possible lors des rassemblements des équipes nationales et **la présence d'un médecin nous apparaît obligatoire lors des séjours à l'étranger notamment pour les compétitions officielles.**

La commission demande (suite à la réunion de travail faite au printemps dernier) la mise en place de véritables contrats de travail pour les différents intervenants pour la saison

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 7 janvier 2017

Date de diffusion : 13/01/2017

Auteur : Richard GOUX

prochaine afin de permettre d'anticiper la saison internationale et de mieux planifier la présence de chacun et les budgets nécessaires.

2. BILAN DU SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE

En ce qui concerne les jeunes suivis en pôle le bilan est satisfaisant : toutes les structures fournissent pratiquement la totalité des examens. Des difficultés existent encore car les fonctionnements sont différents selon les pôles et les médecins dans un même pôle. Cela prend beaucoup de temps au médecin coordinateur pour la récupération des bonnes données.

D'autre part, il est indispensable de **faire préciser dans le dossier d'inscription en pôle l'autorisation de transmettre les examens médicaux au médecin chargé de la coordination du suivi au plan national.**

Toutes les données sont rentrées sur Teamlivemed mais le Dr GIAOUI a des difficultés pour obtenir les adaptations obligatoires du fournisseur.

Pour le suivi des joueurs(euses) sélectionné(e)s en équipes nationales, la difficulté vient de la récupération des examens réalisés (théoriquement) par les staffs médicaux des clubs professionnels. Ce suivi n'est correct aujourd'hui que grâce aux efforts fournis par les médecins d'équipes.

Un nouveau protocole a été mis en place et envoyé au Ministère pour validation. Nous n'avons pas eu de retour officiel mais il aurait été validé ... Il est mis en place dès maintenant avec un suivi simplifié. La préoccupation vient que son financement sera toujours négocié dans le cadre de la Convention d'Objectifs avec le Ministère pour les Sportifs de Haut-Niveau mais que pour les autres (Espoirs et Sportifs des Collectifs Nationaux) il est sous la responsabilité des fédérations ...

Une réflexion est en cours pour intégrer dans ce suivi des tests isocinétiques des membres inférieurs afin de prévenir toutes les blessures survenant du fait des contraintes de travail demandées aujourd'hui. Cela permettrait notamment chez les plus jeunes de mettre en place des programmes individualisés afin d'éviter les problèmes rencontrés pendant leur carrière. Mais se pose le problème du financement de ces examens qui est à évaluer et à trouver.

Relations avec les clubs professionnels :

- Les médecins des équipes nationales contactent les médecins des clubs professionnels pour le suivi de leurs joueurs(euses). Le **niveau de suivi est très disparate** et nous avons des difficultés pour récupérer les examens médicaux qui pourtant sont obligatoires pour la délivrance de la licence professionnelle.

Il serait bon de **rendre obligatoire** (sous peine de sanction pour le club) la transmission de L'ECG et de l'Echocardiographie pour les joueurs français de la ligue professionnelle. Et ce dans le but de remplir les obligations du SHN.

Double intérêt : récupérer les résultats plus facilement au moment des regroupements des internationaux, et aussi mieux structurer les clubs pros sur le plan médical.

- **Suivi des CFC des clubs professionnels** : un suivi copié sur celui du SMR a été mis en place. Le médecin chargé du suivi du SMR se charge de sa coordination. Suite aux nombreuses relances de gros progrès ont été réalisés même si tout n'est pas encore parfait.

3. ADAPTATION DES CERTIFICATS MEDICAUX UTILISES A LA FEDERATION ET DES SURCLASSEMENTS

- La législation a évolué et concerne le Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du Volley-Ball (CACI) soit notre fiche A actuelle. Celui-ci devient obligatoire pour toute licence (compétitive ou non) et sa validité est de 3 saisons sous réserve que le licencié remplisse un questionnaire médical chaque année et qu'il atteste qu'il a répondu correctement à celui-ci et que son état de santé n'a pas évolué au cours de l'année. Si c'était le cas (modification de

son état de santé) il doit fournir un nouveau certificat médical. Il faudra donc conserver la date du certificat médical pour pouvoir en exiger un nouveau à la quatrième saison.

Pour tous les autres certificats (simple, double, triple) nous gardons les mêmes exigences soit : un certificat chaque année.

Fourni par un médecin du sport pour les fiches B et C.

Pour les **fiches B** nous rappelons qu'un double des comptes rendus de l'échocardiographie et de l'ECG doivent être envoyés au médecin fédéral régional afin d'être joint au dossier.

Pour les fiches seniors +, nous demandons qu'elles soient remplies par un médecin (sans spécifier la spécialité). De 35 ans à 45 ans avec la même périodicité que le CACI standard (valable 3 saisons sous réserve du remplissage du questionnaire). A partir de 45 ans la périodicité devient annuelle.

L'électrocardiogramme reste obligatoire pour toutes les fiches senior +.

4. ETAT DES LIEUX DU PROJET SPORT SANTE FEDERAL ET DES ACTIONS EN COURS

Le **groupe de travail Sport Santé** s'est réuni pour la deuxième fois le 29 Janvier 2016. Il comprend des représentants de la DTN, de la Commission Centrale Médicale, de la Fédération et des acteurs de terrain.

Son existence doit être validée par le Conseil d'Administration et sa composition fournie au CNOSF. Mme C. BERNOU se charge de fournir les renseignements demandés qui permettront aussi d'obtenir l'agrément pour la délégation de la prise en charge du Volley Assis par la FFVB.

Toutes les pistes envisagées ont été très bien suivies par Mme BERNOU et ont permis la tenue ou la mise en place de différents colloques (Volley assis, Soft Volley, Volley et diabète ...) ainsi que la fourniture aux délégués de ligues présents à Strasbourg d'un kit Volley Santé et les premiers stages de notre sélection Volley Assis.

Notre programme figure dans le **Médicosport-santé** du **CNOSF**. Il est basé sur 2 axes prioritaires avec un Volley :

- Soit santé : avec les personnes âgées (Soft Volley), les personnes atteintes de maladies chroniques (programme dans les CHU), les personnes handicapées (avec le Volley assis et le Volley signé), les personnes souffrant de troubles psycho moteurs (Soft Volley) ...
- Soit socio-éducatif : dans les quartiers difficiles, les prisons (opération en cours lors du Sidaction) ou la pratique familiale ...

Une adaptation demandée par le CNOSF est en cours de rédaction.

Il nous paraît important de poursuivre et de soutenir ces actions locales qui pourront servir de modèles pour ceux souhaitant en initier de nouvelles.

5. DIVERS

- **Colloque médical Fédéral** 26 mars 2016

Le colloque a été organisé à **l'Institut de Paléontologie de Paris le 26 Mars 2016** grâce au Dr GIAOUI. Il s'est remarquablement déroulé et les interventions seront bientôt disponibles.

Une réflexion est en cours pour l'organisation du colloque médical de la FIVB en profitant de la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2024.

- **Colloque Volley assis les 12 et 13 Mars 2016 à Macon**

Très belle organisation qui a lancé le développement de cette offre de pratique au sein de la fédération grâce à Mme BERNOU.

- **Colloque Soft Volley les 5 et 6 Novembre à Dijon**
- **FIVB**

Les manchons utilisés en protection des avant-bras ou des jambes par les sportifs lors des compétitions devront être soit de la couleur du maillot soit noir ou blanc et être uniforme pour toute l'équipe.

- **Bilan des contrôles antidopage**

Aucun contrôle positif pour le moment depuis le début de l'année.

Le programme de prévention fédéral est basé sur la présence d'un staff médical lors des regroupements de sélections et sur les échanges qu'il a avec les athlètes ainsi que sur l'utilisation des formations en ligne sur les sites de la FIVB et du CNOSF. Nous restons à disposition pour répondre à d'autres demandes éventuelles.

Fin de la réunion à 16h00.

P.S. : Compte tenu du nouveau décret 2016-1387 paru le 12/10/2016 **nous modifions nos recommandations pour les CACI :**

- Pour les licences compétitives la fiche A évolue telle que nous l'avons précisée dans le compte rendu.

- Pour les licences non compétitives nous proposons que la fiche A soit obligatoire pour la prise de la première licence uniquement puis que chaque année le licencié remplisse le questionnaire médical et qu'il atteste qu'il n'a pas de réponse positive dans celui-ci. S'il a une réponse positive il devra refournir un Certificat d'Absence de Contre-Indication pour obtenir sa licence.

- Pour les fiches arbitres la périodicité devient la même que pour la fiche A à savoir tous les 3 ans avec un examen ophtalmologique et remplissage du questionnaire entre temps.

Le Président de la CCM
Richard GOUX